

CAPACITE D'ACCUEIL TOURISTIQUE : sources et Indicateurs

HEBERGEMENTS	SOURCES	INDICATEURS (réels ou ratios)
Meublés classés (2)	<ul style="list-style-type: none"> • Capacités 2015 et 2016 : Base de données officielle des meublés classés CLASS RN2D • Capacités 2012, 2013, et 2014 : fichiers Préfectures 73 et 74 	Nombre de lits classés
Résidences de tourisme classées et résidences non classées	APIDAE ex-SITRA (1)	Nombre de lits déclarés
Hôtellerie	APIDAE ex-SITRA (1)	Nombre de chambres déclarées X 2,5
Hôtellerie de plein air	APIDAE ex-SITRA (1)	Emplacements déclarés X 3 (Y compris HLL Mobil home)
Centres et villages vacances, Auberges de jeunesse et Maisons familiales	APIDAE ex-SITRA (1)	Nombre de lits déclarés
Refuges et gîtes d'étape	APIDAE ex-SITRA (1)	Nombre de lits déclarés
Chambres d'hôtes	Gîtes de France et Clévacances	Nombre de lits déclarés
Hébergements non marchands (2)	Résidences secondaires INSEE <ul style="list-style-type: none"> ➤ 2013 pour capacités 2016 ➤ 2012 pour capacités 2015 ➤ 2010 pour capacités 2014 ➤ 2009 pour capacités 2013 ➤ 2008 pour capacités 2012 	Nombre de résidences secondaires INSEE x 5 lits duquel est déduit : le nombre de lits en meublés classés et le nombre de lits en résidences de tourisme classées et résidences non classées

(1) APIDAE (ex-SITRA) : base de données alimentée par Savoie Mont Blanc Tourisme et par les Offices de tourisme adhérents au réseau APIDAE

CAPACITE D'ACCUEIL TOURISTIQUE : méthodologie

(2) Meublés classés et hébergements non marchands

En 2015, la **capacité d'accueil en lits non marchands** (résidences secondaires et meublés non classés) a augmenté sous l'effet du **nouveau classement des meublés de tourisme**. En effet, à partir de juillet 2015 l'ancien classement n'étant plus valable, ce sont les nouvelles normes qui s'appliquent nous obligeant à comptabiliser dans les meublés classés seuls ceux qui l'ont été selon ces nouvelles normes. Or un volume important de meublés de tourisme « ancienne norme » n'a pas été classé selon ces nouvelles normes, ainsi ces meublés ne sont plus répertoriés officiellement et retombent dans les hébergements non marchands/résidences secondaires.

En 2016, un volume supplémentaire de meublés a été classé selon les nouvelles normes, ils sortent du volume des hébergements non marchands par rapport à 2015.